

ÉCOLE DOCTORALE N° 417
Sciences et ingénierie

ÉTABLISSEMENT
Université Paris Seine

— CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Anna Chrostowska, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Anna CHROSTOWSKA, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA

Experts :

- Mme Audrey LEONG-HOÏ, Altran, Strasbourg
- M. Jean-Marie LION, Université de Rennes 1
- M. Didier MAQUIN, Université de Lorraine
- M. Michel TROMMETER, Université Grenoble Alpes - UGA

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Christophe FOUQUERÉ

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN DÉCEMBRE 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Sciences et ingénierie* (ED SI, n° 417) fédère les unités de recherche (UR) travaillant dans les domaines des sciences et technologies (ST). Elle est portée par la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Paris-Seine (regroupement de 14 établissements d'enseignement supérieur et de recherche) et adossée à l'Université de Cergy-Pontoise (UCP) et à l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA CERGY). Le diplôme de docteur est délivré par la ComUE. Le Département d'études doctorales (DED) définit la politique générale de la formation doctorale et assure la coordination de trois écoles doctorales pluridisciplinaires : Droit et Sciences Humaines (DSH), Sciences et Ingénierie (SI) et Économie, Management, Mathématiques et Physique de Cergy (EM2P), pour un total d'environ 550 doctorants.

L'ED SI s'appuie sur 4 unités mixtes de recherche (UMR) : Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie et l'Environnement (LAMBE) - UMR CNRS 8587, Laboratoire Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Énergie (SATIE) - UMR CNRS 8029, Laboratoire d'Étude du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique (LERMA) - UMR CNRS 8112, et jusqu'à janvier 2018, Équipes Traitement de l'Information et Système (ETIS) - UMR CNRS 8051. Elle associe également sept Équipes d'Accueil (EA) : Équipe de recherche sur les relations matrice extracellulaire - cellules (ERRMECe) - EA 1391, Laboratoire de Physicochimie des Polymères et des Interfaces - EA 2528, Laboratoire de Chimie Biologique (LCB) - EA 4505, Laboratoire de Mécanique et de Matériaux de Génie Civil (L2MGC) - EA 4114, Laboratoire de Physique des Matériaux et des Surfaces (LPMS) - EA 2527, Géosciences et Environnement Cergy (GEC) - EA 4506 et QUARTZ - EA 7393. Cet ensemble représente un potentiel d'encadrement de 105 chercheurs et enseignants-chercheurs rattachés à l'ED SI, dont 62 sont titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), et qui participent à l'encadrement de 132 doctorants (2017-2018). Pour la période 2012-2017, 22 % des thèses sont effectuées dans le cadre d'une cotutelle internationale, 52 % de doctorants sont d'origine étrangère, la durée moyenne des thèses est de 44 mois et 33 thèses sont soutenues annuellement (en moyenne).

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'école doctorale *Sciences et ingénierie* est actuellement dirigée par une directrice et fonctionne avec un conseil conforme à l'arrêté du 26 mai 2016. Le conseil comporte 20 membres, dont dix directeurs des unités de recherche associées, quatre doctorants, deux ingénieurs de recherche, et quatre membres extérieurs (Fondation des sciences du Patrimoine, Direction Générale de l'Armement, Quantmetry, Eiffage). Il est intéressant de noter que les membres extérieurs ont un suppléant, ce qui permet d'assurer une continuité dans la représentation lors des réunions. Le conseil se réunit en moyenne trois fois par an pour la présentation du bilan annuel de l'ED, pour la répartition des contrats doctoraux d'établissement et pour la validation des candidatures à l'inscription en thèse. Les comptes rendus des réunions du conseil de l'ED sont diffusés par courrier électronique, seulement aux membres du conseil. Le bureau de l'ED est constitué de la directrice et de trois membres issus du conseil, mais aucun doctorant n'en fait partie. Le règlement intérieur détaille le rôle, les attributions et le fonctionnement de l'ED SI ; sa version révisée en septembre 2017, tient compte de l'arrêté de mai 2016 et des changements opérés au niveau de l'établissement. Les moyens mis à disposition par l'établissement pour la formation doctorale sont mutualisés au niveau des trois ED de la ComUE. Le Département des Études Doctorales (DED), rassemblé en un même lieu à l'UCP et disposant d'un budget annuel d'environ 95000 €, est chargé de l'accompagnement professionnel et de la coordination des études doctorales, de la formation et de l'insertion des docteurs. Quant à l'ED SI, elle dispose d'un budget complémentaire de 12000 €, pour mener à bien sa propre politique. En particulier, il est consacré à hauteur de 600 € pour l'organisation de la Journée annuelle de l'ED. Le reste est seulement réparti au prorata du nombre de doctorants dans les unités de recherche et ne fait l'objet d'aucun arbitrage. Cette manière de fonctionner ne permet pas à l'ED SI de développer une politique scientifique propre, ni éventuellement de proposer d'actions spécifiques, par exemple en faveur de l'internationalisation de sa formation doctorale. Il est à noter que la même interrogation concernant la pertinence d'un tel choix figure déjà dans le rapport AERES de la

campagne d'évaluation 2013-2014. Par ailleurs, lors de l'entretien avec les doctorants, certains d'entre eux nous ont signalé qu'ils ne disposaient pas d'ordinateurs mis à disposition par leur laboratoire et qu'ils doivent se contenter de leur matériel informatique personnel. Cette situation n'est pas conforme à la charte des thèses de l'ED SI de l'Université Paris Seine (UPS), laquelle indique qu'il « revient au directeur de l'école doctorale de s'assurer que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du doctorant et de préparation de la thèse, après avis du directeur de l'unité de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation ». Cette situation ne concerne pas tous les doctorants mais, il conviendrait d'identifier ces unités de recherche et de remédier à cette situation.

La communication est assurée principalement via le site Web des études doctorales de l'Université Paris Seine et via la messagerie électronique. L'ED SI présente sur sa page dédiée quelques informations supplémentaires par rapport à ses spécificités. De manière générale, les informations sont bien structurées et complètes, tant au niveau des formalités administratives, que de l'offre de formation. Néanmoins, elles ne sont diffusées qu'en français et ne tiennent ainsi pas suffisamment compte du fait que la moitié des doctorants inscrits est d'origine étrangère. C'est également le cas pour les formulaires administratifs et les procédures explicatives qui sont certainement difficilement compréhensibles pour les non-francophones. Ceci est encore plus préoccupant en ce qui concerne la Charte de thèses actuelle (uniquement en français) que tout candidat signe lors de son inscription (sans réel discernement pour les non-francophones). Par ailleurs, la communication vers les directeurs et encadrants de thèses est proposée uniquement via les directeurs des UR, alors qu'une liste de diffusion plus large (potentiel scientifique de l'ED SI) pourrait permettre une implication plus efficace de tous les acteurs de l'ED dans ses actions et sa vie.

L'ED SI inscrit en moyenne une trentaine de doctorants par an. Le recrutement et la communication sur des projets de thèses bénéficiant de différents supports financiers sont confiés aux unités de recherche. Le conseil de l'ED assure la distribution des cinq allocations doctorales annuelles de l'établissement, en tenant compte de l'hétérogénéité des équipes de recherche, de l'historique des attributions ou des priorités scientifiques des laboratoires, entre autres. Les procédures avec une méthodologie commune par rapport aux recrutements sont décrites dans le règlement intérieur (RI), avec une exigence d'être titulaire d'un diplôme national de master, ou d'un diplôme équivalent, avec un minimum de 12/20 en 2^{ème} année du master, et l'obligation d'avoir un financement, même pour des thèses en cotutelle (minimum 1000 €/mois pour des séjours en France). L'échange avec les doctorants a permis de confirmer que leurs recrutements avaient donné lieu à des appels ouverts et au classement des candidats. Un séminaire d'accueil des nouveaux doctorants est organisé par le DED tous les ans en novembre, mais aucune mention particulière n'est adressée à l'attention de 52 % des doctorants étrangers (journée d'accueil, tout comme le site Web - uniquement en français).

Toutes les thèses sont a priori financées, mais au-delà de la troisième inscription, le financement n'est pas exigé. On peut s'interroger sur les mentions « sans financement » figurant dans les tableaux en annexe du dossier fourni par l'ED SI, avec en particulier, une durée de 98 mois pour l'une d'entre elles. Le financement de fin de thèse doit faire partie des préoccupations de l'ED, puisque ces doctorants sans ressources doivent souvent faire face à des situations critiques et ne peuvent, sans difficultés matérielles, arriver à la soutenance dans des bonnes conditions de travail.

On note une bonne dynamique dans la recherche des financements des thèses avec en moyenne sur le quinquennat (2013-2018) 38 % des contrats doctoraux d'établissement d'enseignement supérieur, 15 % de financements sur contrats de recherche, fondations et associations, 15 % correspondent aux financements des doctorants étrangers - avec une nette augmentation durant ce quinquennat (6.5 % en 2013-2014 et 26.5 % en 2017-2018), 10.5 % de financements par des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) et 10 % de thèses effectuées par des doctorants salariés des entreprises publiques ou privées, pour une moyenne de 132 inscrits. Grâce aux collaborations internationales des UR, 22 % de thèses sont réalisées dans le cadre d'une cotutelle internationale et 52 % des doctorants sont d'origine étrangère. La comparaison des recrutements des doctorants au début (2013-2014) et à la fin (2017-2018) du quinquennat selon leur diplôme d'origine montre une augmentation des doctorants européens (de 5 % à 12 %), du Maghreb et Moyen Orient (de 9 % à 18 %), de l'Afrique sub-saharienne (de 1 % à 5 %), et une diminution de la proportion de doctorants issus des M2 de l'UCP (de 34 % à 18 %). L'attractivité et le rayonnement international de l'ED via ses UR méritent d'être soulignés. L'adossement de l'ED SI sur les unités de recherche bien reconnues scientifiquement, comme en témoignent les récents succès aux appels à projets d'investissements d'avenir (PIA) par exemple, constitue effectivement une excellente plus-value pour le travail de thèse de tous les doctorants. D'ailleurs, bon nombre d'entre eux réalisent des thèses dans un contexte particulièrement enrichissant, favorisé par la transdisciplinarité et les partenariats inter-laboratoires, nationaux et internationaux.

Les UR s'investissent dans le fonctionnement de l'ED par leur participation au conseil, au bureau, et en organisant depuis 2016 les comités de suivi des thèses à mi-parcours. Elles jouent un rôle essentiel dans la recherche des financements doctoraux et dans la sélection des candidats pour les projets de thèse, mais leur

investissement dans les formations scientifiques et la valorisation du doctorat devrait être renforcé. Pour l'instant, l'offre de formation est entièrement assurée par le DED. C'est un catalogue riche et complet, permettant à chaque doctorant de choisir les formations les plus adaptées à son projet professionnel et à hauteur des 180 heures nécessaires pour pouvoir soutenir la thèse. Toutes les formations sont évaluées et améliorées en tenant compte des avis formulés ; toutefois, les doctorants proposent de revoir le pool des formations obligatoires, ne les considérant pas assez ciblées. De plus, toutes les formations sont proposées uniquement en français (hors l'apprentissage des langues étrangères), alors que plus de la moitié de la population des doctorants est d'origine étrangère.

• Encadrement et formation des doctorants

Durant le quinquennat écoulé, l'ED SI s'est appuyée sur 62 titulaires de l'HDR pour 132 doctorants inscrits en moyenne, ce qui correspond à un taux d'encadrement de 2,1. On observe une baisse de 10 % d'inscrits en 2015-2016 et, par conséquent, une baisse du nombre moyen de doctorants/HDR à 1,93.

Un nombre maximum de doctorants par encadrant est fixé par l'ED à trois (300 %) avec un seuil minimal d'une codirection autorisé de 30 %. Toutes les informations concernant également les codirections par des non-HDR sont décrites dans le RI. Le nombre maximum constaté de doctorants pour un HDR est de 7, et même 10 thèses à la fois, mais avec le seuil minimal d'une codirection autorisé de 30 %, on arrive à 340 % de direction au total, ou encore de 6 thèses avec 175 % de codirection. L'application de cette règle conduit à l'encadrement de 5, 6 ou 7 thèses à la fois avec un pourcentage total inférieur à 300 % ; on peut dès lors, s'interroger sur l'implication réelle d'un tel directeur de thèse et surtout sur qui la dirige effectivement.

La direction d'une thèse par un non-HDR est également possible, mais doit être validée par le Conseil Scientifique de l'établissement. Dans ce cas, trois encadrements de thèse avec un pourcentage global de 100 % de taux d'encadrement sont autorisés. On relèvera toutefois plusieurs cas de maîtres de conférences non-HDR avec des encadrements dépassant très largement 100 % (p. ex. 5 thèses en cours et 160 %).

La durée moyenne des thèses s'est raccourcie au cours du quinquennat (moyenne de 43,4 mois), passant de 45 à 39, mais une vigilance doit être de rigueur à cet égard, puisque l'on constate qu'il y a des thèses qui durent bien au-delà de 48 mois et même de 71 mois, de plus sans financement. L'inscription au-delà de la 3^{ème} année de thèse est autorisée si le comité de suivi donne un avis favorable, mais n'impose pas à l'unité d'accueil la prise en charge financière du doctorant. Les conditions de soutenance de thèse sont décrites dans le RI (la mise à jour par rapport à l'arrêté de 2016 s'impose) et on peut également s'interroger sur l'exigence d'avoir un nombre de « crédits ECTS » (European Credit Transfer System) nécessaires. Il serait judicieux d'abandonner le système d'ECTS et de le transformer en nombre d'heures de formation par exemple, pour être en accord non seulement avec l'esprit national de la formation doctorale (la réglementation nationale limite cette unité de mesure aux niveaux L et M), mais surtout international, auquel correspond incontestablement le diplôme de docteur.

L'école doctorale compte 33 thèses soutenues annuellement en moyenne. L'étude du dossier présenté pour l'évaluation pointe le nombre important de thèses soutenues sans publication (pas d'exigence de publication d'un article avant la soutenance), mais ce document très incomplet, certainement, ne reflète pas l'activité réelle des doctorants. La formation à l'encadrement doctoral mise en place en 2018 par le DED devrait permettre de remédier à cette faiblesse. Par contre, il faut saluer l'effort par rapport au nombre de doctorants ayant définitivement et explicitement abandonné leur thèse qui a significativement diminué au cours du contrat quinquennal (inférieur à 5 % - calculé par rapport au flux sortant : 33 thèses soutenues en moyenne et 5 abandons sur la période 2014-2017).

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED assure le suivi de l'insertion à trois ans de ses docteurs en s'adressant aux directeurs des UR pour récolter les informations, en plus d'un outil de suivi (en ligne) de carrière, mis en place par la Direction de la recherche. Le taux de réponses est faible (45 %). Ce dispositif est perfectible, puisque non-homogène, aléatoire et avec des données très partielles. Il est difficile de le considérer pour apprécier l'insertion professionnelle des diplômés à sa juste valeur.

De manière générale, le suivi de l'insertion professionnelle de docteurs manque d'une mise en place par l'établissement d'outils dédiés à cet effet. De plus, une prise de conscience de l'importance du devenir des docteurs formés à l'UPS est sûrement à promouvoir. Par ailleurs, le sentiment d'appartenance des doctorants s'exprime surtout par rapport au laboratoire d'accueil et non à l'école doctorale ou à l'établissement. Peu de

manifestations ou animations sont proposées pour la promotion et la valorisation du doctorat et de la recherche à tous les acteurs de la formation doctorale par l'établissement. Néanmoins, le DED organise une journée d'accueil, le concours *Ma thèse en 180 secondes* et la remise solennelle du diplôme de docteur. L'ED SI, quant à elle, ne propose pas d'actions spécifiques et est perçue par ses doctorants presque exclusivement comme une structure administrative, en plus du DED. L'association des doctorants et des docteurs de l'Université de Cergy (DUC) n'a pas été très active ces dernières années et devrait être soutenue plus fortement pour faire vivre une communauté des jeunes chercheurs de l'UPS. Elle pourrait aussi s'appuyer sur le réseau, bien actif quant à lui, de tous les alumni de l'Université de Cergy-Pontoise (Rezo *UCP*), en tant qu'élément essentiel dans l'appartenance à une communauté professionnelle bien distincte.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le processus d'autoévaluation n'a pas été mené par la direction de l'ED SI et, de plus, n'a pas été piloté par l'établissement. Néanmoins, le dossier de l'ED SI soumis à l'évaluation et la visite sur place ont permis d'apprécier ses forces et ses faiblesses, et d'identifier les éléments essentiels de cette école doctorale pour accomplir ses missions. Les performances des laboratoires et leur attractivité nationale et internationale, la grande qualité de l'adossement scientifique dont bénéficie l'ED, une belle offre de formations transversales, constituent ses vrais atouts. Les marges d'amélioration concernent surtout la perception de la pluridisciplinarité de cette école doctorale comme une grande richesse et élément fédérateur, et surtout pas comme une difficulté. Un dispositif de suivi des docteurs plus efficace, la promotion de l'internationalisation du doctorat, la mise en place d'une politique d'inscription en année dérogatoire avec accompagnement financier du doctorant, la Charte de thèses (renommée Charte du doctorat dans l'arrêté de mai 2016) par rapport à laquelle l'engagement et la responsabilité de ses signataires ne sont pas toujours respectés, ou encore l'amélioration de l'implication des doctorants dans la vie de l'ED, constituent quelques éléments essentiels qui permettront d'assurer un socle solide à l'ED pour le futur. Le projet de l'ED SI est fortement lié aux nouvelles structurations au sein de l'UPS à partir de 2019. Il fait état de changements profonds d'organisation, lesquels bouleverseront le fonctionnement actuel. Ce projet n'est pas pour l'instant suffisamment élaboré pour pouvoir évaluer sa pertinence du point de vue de l'ED SI, mais il comporte des risques importants de dessaisissement des missions qui sont dévolues aux écoles doctorales. Les points positifs se trouvent certainement au niveau de la structuration et de l'homogénéisation des fonctionnements et des pratiques de l'ensemble des acteurs de la formation doctorale.

APPRÉCIATION GLOBALE

Le fonctionnement de l'école doctorale *Sciences et ingénierie* est satisfaisant. Elle offre des conditions propices à la formation de jeunes chercheurs et se caractérise par un solide adossement scientifique, avec des équipes de recherche bien reconnues pour leurs rayonnements national et international. Les doctorants inscrits à l'ED SI bénéficient d'une offre de formations transverses riche, proposée par le Département d'Etudes Doctorales, qui assure également des services d'administration et de gestion mutualisés entre les trois écoles doctorales de l'UPS. Dans ce contexte de délégation de ses missions aux UR et au DED, le pilotage de l'ED SI et ses propres actions sont moins ou pas visibles. Son identité est amoindrie et risque d'être encore affaiblie par le nouveau projet de structuration à l'échelle de l'UPS. Une analyse des risques et opportunités qui intègre ses forces et faiblesses (par exemple par rapport à la diminution du potentiel recherche suite au départ de l'UMR CNRS ETIS), devrait être prise en compte pour la construction du projet de l'école doctorale, qui n'est pas pour l'instant suffisamment élaboré.

• Points forts

- L'interdisciplinarité, un atout et une richesse incontestables de l'ED SI.
- Riche offre de formations transverses, mutualisée avec des services au sein du DED.
- Taux d'arrêt de thèse faible.
- ED très bien insérée dans son environnement.
- Bon équilibre des financements de thèse institutionnels/privés.

• Points faibles

- Durée de thèses trop longue.

- Suivi de l’insertion des docteurs insuffisant.
- Encadrement perfectible.
- Offre de formation disciplinaire inexistante.
- Pilotage des missions de l’ED trop largement délégué aux autres structures, sans retour, ni contrôle.
- Pas d’autoévaluation, pas d’analyse d’indicateurs fiables.
- Peu de sentiment d’appartenance à l’ED SI.

RECOMMANDATIONS

A L’ATTENTION DE L’ÉCOLE DOCTORALE

Le comité HCERES suggère les actions et pistes de réflexion suivantes à l’attention de l’ED SI :

- Construire un projet de l’ED SI, en préservant ses missions règlementaires et son identité.
- Mettre en place une politique d’inscription en année dérogatoire avec l’accompagnement financier du doctorant et s’assurer que ses conditions de vie sont compatibles avec la capacité à conduire des travaux de recherche.
- Définir une stratégie d’ouverture à l’international en cohérence avec celle des UR, promouvoir l’internationalisation du doctorat.
- Assurer un accueil adapté pour les doctorants non-francophones.
- Veiller au respect de la Charte du doctorat.
- Promouvoir l’implication des doctorants et des chercheurs dans le fonctionnement global de leur ED (animations, journées de l’ED, offre de formation, etc.).
- Appliquer l’amélioration continue comme outil de choix pour une formation doctorale performante (autoévaluation comme élément clef du progrès).

A L’ATTENTION DE L’ÉTABLISSEMENT

L’évolution de la formation doctorale en France (arrêté de mai 2016) et au niveau international exige des changements et des adaptations notables dans le fonctionnement du service et surtout dans la conduite du projet doctoral. Dans cette optique, l’établissement devrait déterminer la meilleure adéquation entre son positionnement stratégique (actuel et à venir) et l’importance capitale de la formation doctorale en son sein, tout en préservant l’identité et l’autonomie de l’école doctorale *Sciences et ingénierie*. Une attention particulière devrait être portée aux financements des thèses qui se poursuivent au-delà de trois ans, au suivi des carrières et à la valorisation du doctorat de l’UPS.



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Cergy, le 29 mars 2019

Affaire suivie par : Perrine Elshawish

Téléphone : 01.34.25.72.26

Objet : Réponse aux observations sur le pré-rapport de l'école doctorale n°417 Sciences et Ingénierie.

La présidence de l'université, la directrice de l'école doctorale n°417 Sciences et Ingénierie, ainsi que l'ensemble des membres de l'école doctorale prennent acte du pré-rapport du comité de visite du HCERES des 18 et 19 décembre 2018, et ont analysé attentivement les observations sur le bilan et le projet.

Le président de l'université, le vice-président de la recherche, la directrice de l'école doctorale, ainsi que la directrice du Département des études doctorales, souhaitent remercier le comité HCERES pour le travail qu'il a effectué, la synthèse des points forts et les recommandations qu'il a apportées. Cette expertise permettra à l'école doctorale de mieux réaliser les objectifs scientifiques dans le cadre du prochain contrat quinquennal.

La présidence de l'université et la direction de l'école doctorale souhaitent cependant formuler quelques remarques particulières sur ce pré-rapport.

1/ Observations concernant le Département des études doctorales.

Bien qu'il soit de création ancienne (2010) et de reconfiguration un peu plus récente (2016), le Département des études doctorales (DED) n'est entré dans une phase à la fois plus stratégique et plus opérationnelle que dans les derniers mois de 2018, en vue de l'émergence du Grand Etablissement et des effets qu'il produira sur la structuration globale de l'établissement, en particulier au niveau doctoral. Cette récente reprise en mains peut expliquer pourquoi les directeurs des trois écoles doctorales ont dû se substituer à une direction du DED, de fait défailante, et agir collégalement en ses lieu et place. Pour autant, ce schéma de transition n'a pas eu d'incidence notable sur les ED dont l'autonomie de gestion n'a pas été affectée. Cela a plutôt constitué un surcroît de travail pour les trois directeurs.

Si le catalogue des formations transversales est unanimement salué pour sa richesse, sa variété et son accessibilité, le bureau du DED, auquel participent les trois directeurs d'ED, a entamé une réflexion sur la pertinence et adéquation des formations obligatoires, sur un enrichissement du catalogue avec davantage de formations en anglais, dont la Journée d'Accueil des Doctorants, et, enfin, sur un accroissement des formations disciplinaires. En parallèle, fort du succès d'une première session de formation à l'encadrement en 2018, le DED renouvelle l'expérience cette année en intensifiant la proposition (3 sessions) et en communiquant davantage.

2/ Observations concernant l'ED SI

Nous veillerons en particulier à conserver l'identité et les forces de l'Ecole Doctorale au sein de la nouvelle structuration en EUR du grand établissement qui sera mise en place au cours du prochain contrat. La direction de l'Ecole Doctorale est consciente des risques associés à ces changements mais mesure aussi la richesse susceptible d'en découler. Actuellement encore en phase d'élaboration, le projet devrait en effet fédérer encore davantage les unités de recherche de l'Ecole Doctorale et contribuer notamment à la valorisation et l'internationalisation du doctorat ainsi qu'au développement de formations disciplinaires. Par ailleurs, les pistes d'actions et de réflexion suggérées par le comité nous permettront d'améliorer le fonctionnement de l'ED afin que les doctorants réalisent leurs travaux de thèse dans les meilleures conditions au sein de leur laboratoire et dans le cadre pluridisciplinaire particulièrement riche qui leur est proposé. Des réflexions ont déjà été engagées par le bureau du conseil de l'Ecole Doctorale afin de proposer dès cette année la mise en place de certaines actions en faveur des doctorants. Il est ainsi notamment envisagé de développer de nouvelles animations spécifiques à l'ED (journée d'accueil spécifique, visites régulières des laboratoires par les doctorants), de mettre en œuvre des actions en faveur de la réduction de la durée des thèses ou encore de promouvoir et accompagner financièrement les mobilités de doctorants à l'étranger sur la base d'appels à projet.

En vous priant d'accepter nos salutations les meilleures



François Germinet
Président de L'Université de Cergy Pontoise
Administrateur provisoire de la COMUE Paris Seine